

LA  
**MÉDECINE D'AUTREFOIS**  
ET LE  
**MÉDECIN AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE**

*Leçon d'ouverture du Cours de médecine légale*

A L'UNIVERSITÉ DE LYON

Le 6 novembre 1901

Par **A. LACASSAGNE**



LYON  
A. STORCK & C<sup>o</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS  
8, Rue de la Méditerranée

—  
1902

T 9 A 26  
à l'ami Tardieu  
Bany

LA  
**MÉDECINE D'AUTREFOIS**  
ET LE  
**MÉDECIN AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE**

*Leçon d'ouverture du Cours de médecine légale*

A L'UNIVERSITÉ DE LYON

Le 6 novembre 1901

Par A. LACASSAGNE



LYON  
A. STORCK & C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS  
8, Rue de la Méditerranée

—  
1902

# LA MÉDECINE D'AUTREFOIS

ET

LE MÉDECIN AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE <sup>(1)</sup>

Par A. LACASSAGNE

---

J'ai l'habitude de commencer cet enseignement par l'étude d'une question générale. Je vous apporte le résultat de mon observation, de mes travaux, ce que j'ai vu ou appris. En jalonnant ainsi ma route depuis plus de vingt ans que j'enseigne à cette place, je marque les transformations qui se sont faites et avec la connaissance du passé, je dis les aspirations et les tendances, ce qui nous permet ainsi de mieux comprendre la situation présente.

On nous a assez répété que nous vivions à un mauvais moment : menacés par la décomposition sociale ou la dégénérescence physique. Nous étions sans espérance et sans idéal, les belles promesses ne s'étaient pas réalisées, la science même avait fait faillite en cette fin de siècle.

Tout cela est faux. Ce sont des propos de mécontents ou de dyspeptiques. Le pessimisme est viande creuse. Un esprit scientifique n'est pas pessimiste.

Il est plus facile de faire des paradoxes, d'être un redresseur de torts, toujours du côté de l'opposition, que de continuer avec patience à suivre la filiation d'un phénomène naturel ou de comprendre la mystérieuse et extrême lenteur de l'évolution. Sans doute, la perfection humaine ou l'amélioration des sociétés ne suit pas une ligne régulièrement et toujours ascendante. C'est une hélice, avec des hauts et des bas, mais qui monte toujours, s'élève avec le progrès et va vers un avenir meilleur.

(1) Leçon d'ouverture du Cours de médecine légale à l'Université de Lyon, 6 novembre 1904.

Je désire aujourd'hui retracer rapidement cette transformation de la profession médicale, rappeler ce qu'elle a été dans les sociétés anciennes, dans cette période si curieuse que nous commençons à entrevoir, pendant le moyen âge, période affligeante et qui inspire la plus sincère compassion pour les générations de cette époque.

Après la Révolution, et dans la première moitié du siècle précédent, nous avons des documents réels, bien vivants, pris sur nature et peints de main de maître par Balzac, l'auteur de la *Comédie humaine*. Nous saisissons ainsi les modifications qui se sont faites de notre temps par l'arrivée à la vie sociale du prolétariat et l'expansion jusque-là inconnue de l'industrialisme.

Vous suivrez en même temps les changements parallèles, nécessaires et comme inéluctables de l'art médical, c'est la philosophie de l'action humanitaire de notre profession, si, comme l'a dit Taine, la philosophie est une vue sur l'ensemble et sur le fond des choses.

\* \* \*

Voyons d'abord ce qui se passait en Égypte, dans le berceau d'une des premières civilisations humaines.

Maspero (1) dit que Thot, le dieu-Lune par excellence, s'étant montré comme le premier sorcier, s'institua aussi le premier médecin et le premier chirurgien.

L'Égypte était un pays salubre, les Égyptiens se vantaient « d'être les mieux portants de tous les mortels ». Ils n'en soignaient que mieux leur santé, et Hérodote, dont le récit a été confirmé par les papyrus médicaux qu'a expliqués Chabas, montre que les médecins s'occupaient chacun d'une seule maladie.

C'était la terre des spécialistes. Il y avait surtout des médecins pour les maladies des yeux et du ventre, de même que de nos jours, sur les Égyptiens modernes, on observe la fréquence des ophtalmies, des affections abdominales.

Il est de plus intéressant à constater que dans le Papyrus-Ebers, dans celui de Berlin, on signale des maladies telles que

(1) *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, tome I, p. 204 à 220. Thot est l'Hermès Trismégiste des Grecs.

les vers intestinaux, les varices, les ulcères aux jambes, le bouton du Nil, l'anémie et l'hématurie. Vous voyez que la *Bilharzia hæmatobia*, si bien décrite par Lortet et Vialleton, vient de loin!

Pour Maspero il y avait trois sortes de praticiens : le médecin sorti des écoles sacerdotales et instruit par les livres, le rebouteur qui guérissait les fractures sous l'intercession de la déesse Sokhit et enfin l'exorciste qui employait les amulettes et les paroles magiques.

D'après le Dr Félix von Efele (1895), la médecine grecque est une dérivation de la médecine égyptienne. Les Grecs seraient allés s'instruire en Égypte, s'y soumettant à des cérémonies d'initiation, puis ils rapportaient la formule dans leur pays, en substituant aux divinités d'Égypte les dieux et déesses de la Grèce. C'est ainsi que le serment d'Hippocrate aurait cette origine. Et à ce propos nous pouvons dire que les travaux des médecins anciens de l'Inde, bien étudiés par M. Liétard, de Plombières, dans deux communications à l'Académie de médecine (1896 et 1897), montrent que leur doctrine venait des Grecs et dans les premiers siècles qui suivirent l'époque d'Alexandre. Un de ces médecins hindous, nommé Charaka, qui vivait au premier siècle de notre ère, a laissé le texte d'un serment qui, sur certains points, est la reproduction presque textuelle du serment d'Hippocrate, et a comme celui-ci un caractère sacerdotal non douteux.

Nous passons aux premiers temps de la Grèce et à Rome.

Au moment d'Hippocrate (450 ans avant notre ère), il y avait cinq écoles de médecine : Cyrène, en Afrique ; Crotone, en Italie ; Rhodes, Cnide et Cos. On distingue alors des médecins encyclopédistes et des praticiens. La doctrine basée sur l'observation et une certaine connaissance de la nature humaine se trouve dans les livres hippocratiques. Je ne vous citerai que cette phrase de *la Loi* : « Celui qui veut arriver à une connaissance intime de la médecine doit réunir les dispositions naturelles, une science acquise, un lieu de séjour favorable, une instruction commencée dès l'enfance, l'amour du travail et une longue application. »

Une autre école, un siècle et demi plus tard, est fondée par Ptolémée Soter, lieutenant d'Alexandre, c'est l'école d'Alexan-

drie, illustrée par Hérophile et Érasistrate qui y pratiquent la dissection des corps de criminels.

La civilisation grecque pénètre partout. Seuls, à Rome, les médecins grecs ont du succès et les malades, dit-on, n'avaient confiance qu'en ceux qui parlaient cette langue.

Au siècle d'Auguste, on cite Dioscoride, Grec d'origine, médecin des armées (1) : il connaissait l'art militaire, la matière médicale, la botanique, les sciences naturelles. Puis Celse, dit le *Cicero medicus*, qui a acquis une grande célébrité par son style élégant et l'étendue de ses connaissances. Arétée, de Cappadoce, était aussi un médecin grec.

La réaction contre les doctrines d'Hippocrate se fit avec Asclépiade, de Bythinie ; puis vient Galien et plus tard la pléiade des médecins arabes.

Au point de vue qui nous occupe, nous constatons que ces médecins, la plupart d'un grand savoir pour leur époque et

(1) Le grand intérêt d'une inscription de pierre tumulaire conservée au musée de Lyon est qu'elle dévoile une partie de l'organisation médicale des armées romaines. « Pendant les premières guerres de la République, il ne semble pas qu'elles aient eu d'autres médecins que ceux, grecs ou affranchis, que les chefs emmenaient avec eux pour leur usage personnel ; aussi la mortalité après les combats était-elle considérable. Lorsque furent organisées les armées permanentes, on dut songer à établir un service médical régulier. Marquard (*Handbuch*, 3, p. 536 et suiv.) nous renseigne à ce sujet.

« 1° Dans chaque légion, il y avait au moins un et vraisemblablement plusieurs médecins, diverses inscriptions funéraires rappellent le *medicus legionis*.

« 2° Chaque cohorte prétorienne en avait un.

« 3° Les cohortes des vigiles paraissent avoir eu chacune quatre médecins.

« 4° Tous les corps de troupes auxiliaires.

« 5° Chaque vaisseau de la flotte prétorienne était pourvu de secours médicaux ;

« 6° La précieuse inscription de Lyon nous montre que les cohortes urbaines n'étaient pas moins bien partagées. La treizième était cantonnée à Lyon et Baronius Gordus en a été le médecin.

« Ces médecins étaient comptés comme militaires.

« Dans les légions, les cohortes prétoriennes ou urbaines, ils devaient être citoyens romains, tandis que dans les cohortes des vigiles et dans les troupes auxiliaires, ils pouvaient être des affranchis ou des étrangers. César donna le titre de citoyen romain aux médecins grecs qui suivaient les légions ; toutefois il est probable que dans les emplois inférieurs de la médecine et de la chirurgie, on admettait des affranchis et même des esclaves.

« Les soldats étaient soignés dans des ambulances (*valetudinaria*). Pour un camp de trois légions il y en avait une qui était placée sous la direction des tribuns ; celles des garnisons étaient surveillées par le *praefectus castrorum*.

« Il y avait aussi des médecins vétérinaires. »

(Communication de M. Allmer in *Documents pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon*, par le docteur Ernest Poncet, Lyon 1885).

vraiment encyclopédique, sont des praticiens dévoués. Ils s'occupent surtout des grands personnages et des gens fortunés. L'assistance publique est à l'état embryonnaire. Il y a quelques médecins employés dans les villes riches de la Grèce, ainsi que l'a montré Vercoutre.

Plus tard, à Rome, après Auguste, la médecine fut souvent exercée par des aventuriers, ordinairement des Grecs, qui n'avaient pas la haute culture intellectuelle et la valeur morale de ceux dont nous avons parlé, par des affranchis et même par des esclaves. Remarquons en outre qu'à Rome, dans toute l'antiquité et comme on le verra pendant la féodalité, on trouve réunies dans les mêmes mains les fonctions politiques et judiciaires.

Sous les empereurs, dans un local nommé *iatrium* et que décrit Galien, des médecins appelés *archiatri populares* étaient chargés de la police médicale et devaient donner des soins gratuits aux pauvres.

Pendant le moyen âge, en France, grâce au zèle des communautés religieuses, aux donations de personnes généreuses, à la prévoyance de quelques grands seigneurs, et il faut le dire, sous la pression de grandes maladies épidémiques, il se forme un certain nombre d'hôpitaux et d'hospices, d'Hostels-Dieu où les soins étaient donnés par des médecins et même des clercs.

Nous voici arrivés à cette sombre période médiévale du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle pendant laquelle le monde catholico-féodal éprouva une crise épouvantable. Relisez le tome IV de l'*Histoire de France* de Michelet, le livre de Calmeil sur les manifestations épidémiques de la folie, et une publication toute récente, le tome troisième de l'*Histoire de France*, d'Ernest Lavisse, qui comprend les règnes de saint Louis, de Philippe le Bel, etc., de 1226 à 1328, étudiés par Langlois. C'est après ces lectures que l'on peut se faire une idée de l'état cérébral de ces époques.

La folie devient endémique dans tout l'Occident. Elle se montre avec les manifestations des flagellants, et se déclare par des affections convulsives comme la choréomanie, la danse de Saint-Guy, la tarentule, la danse macabre.

Aux premières années du xv<sup>e</sup> siècle, la misère est épouvan-

table, les famines se succèdent, le peuple a faim, les cerveaux sont excités, le roi de France lui-même, Charles VI, est aliéné.

Alors, après cette exaltation générale, le danger public s'accroît. Le diable s'en mêle et il va torturer l'humanité pendant plus de trois siècles. Il s'était d'abord attaqué aux couches inférieures de la société, les plus pauvres et les plus faciles à corrompre. La démonopathie gagne la société entière et du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle c'est la maladie générale que ne parviennent pas à guérir « les flammes des bûchers de l'Inquisition et les fureurs des parlements ».

La maladie est dans toute l'Europe. Des centaines de mille de démonomanes périssent sur les bûchers. L'Allemagne fut la terre privilégiée de la sorcellerie. On croit rêver à la lecture de cette lugubre histoire. En 1484, le pape Innocent VIII lance une bulle contre la diablerie des pays germaniques, et deux moines furent nommés inquisiteurs. Dans le seul électorat de Trèves, en quelques années, six mille cinq cents sorciers furent mis à mort. Un siècle plus tard, le mal est encore tel que des prières publiques sont ordonnées dans toutes les églises pour l'expulsion de l'esprit malin. L'épidémie gagne même les cloîtres et les couvents. Peu de communautés religieuses furent préservées, c'est la *possession des nonnains* qui s'observa dans le Brandebourg, en Hollande, en Italie et surtout en Allemagne.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, en France et à l'étranger, elle se maintient encore. Nous rappellerons seulement l'histoire des Ursulines à Aix et à Loudun, des religieuses de Louviers, de Sainte-Brigitte à Lille, des Bénédictines de Madrid et la fin lamentable de Gouffier, d'Urbain Grandier, de Picard, tous prêtres qui furent condamnés et brûlés.

Vous pouvez lire ces récits dans le livre de Calmeil où vous trouverez la lamentable histoire d'une fille des environs de Lyon, Marie Volet, de Millery, atteinte en 1690, en même temps que cinquante dévotes du Forez, des terreurs de la démonopathie. L'épidémie fut étudiée par le D<sup>r</sup> de Rhodes, agrégé au collège des médecins de Lyon. Ce même médecin fut consulté par les chanoines d'un chapitre sur une convertie qu'on disait obsédée par l'esprit malin. « On répétait partout que le démon la maltraitait toutes les nuits, à coups de fouet et à coups de

bâton ; chaque matin on apercevait sur son corps de nouvelles marques de contusion. Rhodes, en examinant cette malade, jugea bientôt qu'elle était sujette à des convulsions et déclara que le démon était accusé à faux, qu'il était innocent, que le mal caduc était seul coupable. »

J'ai décrit dans un *Historique de la médecine légale* (1) la procédure usitée dans ces procès de sorcellerie ou même dans ceux qui furent intentés contre des animaux.

Ce sont les travaux et les témoignages des médecins et non les écrits des législateurs ou les décisions des tribunaux de justice qui ont les premiers osé attaquer ces grossières erreurs. Tels, Pigray (1559), Fabrice de Hilden, Jean de Weger, Gabriel Naudé (1625).

D'ailleurs, la fermentation et l'agitation de la pensée humaine qui caractérisèrent la Renaissance avaient donné un essor marqué aux études médicales dans les Universités du royaume.

Il en sera ainsi jusqu'à la fin de la monarchie au xviii<sup>e</sup> siècle. Jusqu'à ce moment et depuis le ix<sup>e</sup> siècle, on constate que les cités s'organisent, les médecins s'y installent et s'adonnent à la pratique. Parfois, des règlements locaux leur attribuent quelques fonctions publiques. Sous l'influence des Capitulaires de Charlemagne, de la Caroline et de l'Ordonnance de Louis XIV de 1670, les dispositions du droit canon sont consacrées et, dans les procédures criminelles, on fait intervenir le médecin.

Nous voici à la grande Révolution. En 1792 on abolit les Universités et les grades qu'elles confèrent, la liberté de la médecine devient complète. Il y eut un grand discrédit de la profession médicale (2).

Puis, sous l'Empire, des codes nouveaux parurent et, par l'article 43 du code d'instruction criminelle et l'article 27 de la loi du 19 ventôse an IX, on réservait aux médecins régulièrement reçus les fonctions d'experts devant les tribunaux.

On organisait d'ailleurs les nouvelles Facultés à Paris, à Montpellier, à Strasbourg. Quelques années plus tard, on créa les Écoles secondaires.

(1) In thèse de Masson, 1884, Lyon. — La criminalité chez les animaux (*Rev. Scient.* 1882).

(2) Voir CHARTIER : La médecine légale au Tribunal révolutionnaire de Paris pendant la Terreur (*Arch. d'ant. crim.* XV, 121).

\*  
\* \*

Nous arrivons au premier quart du siècle précédent. De cette époque, il nous reste des documents de premier ordre consignés par Balzac dans sa *Comédie humaine*.

Voici ce qu'il disait dans l'avant-propos de ce livre : « En donnant l'inventaire des vices et des vertus, en rassemblant les principaux faits des passions, en peignant les caractères, en choisissant les événements principaux de la société, en composant des types par la réunion des traits de plusieurs caractères homogènes, peut-être pourrai-je arriver à écrire l'histoire oubliée par tant d'historiens... Avec beaucoup de patience et de courage, je réaliserais sur la France au XIX<sup>e</sup> siècle ce livre que nous regrettons tous, que Rome, Athènes, Tyr, Memphis, la Perse, l'Inde ne nous ont malheureusement pas laissé sur leurs civilisations. »

Balzac était un grand travailleur. « Je suis un docteur ès sciences sociales », dit-il dans la préface du *Père Goriot*, dédié à Geoffroy-Saint-Hilaire, et il voulait, en effet, « faire concurrence à l'état civil ». On a compté qu'il n'y a pas moins de deux mille personnages dans la *Comédie humaine*.

Théophile Gautier disait qu'il avait « le don d'évocation ». Il vivait l'existence des personnages de son imagination, possédait une « pénétration rétrospective », toujours préoccupé de la recherche et de l'influence des causes. Voilà, je crois, une méthode que, dans beaucoup de circonstances, les médecins feraient bien d'employer.

Balzac était un *visuel*. Il décrivait ce qu'il voyait parmi les innombrables évocations de sa pensée. S'il se trouvait en gésine d'un ouvrage, il était complètement absorbé par la vision des faits et gestes de ses personnages. C'est ainsi que Jules Sandeau revenant du voyage qu'il était allé faire auprès de sa sœur malade, donnait des nouvelles de son état. Balzac l'écoute, d'abord, puis il l'interrompt : « Tout cela est bien, mon ami, mais revenons à la réalité, parlons d'Eugénie Grandet. »

A côté de la vision interne et lumineuse des choses et des gens de son temps, une description minutieuse des différents milieux sociaux. Il crée ses personnages moins avec son imagi-

nation que d'après les observations faites autour de lui, dans la foule, près de ceux avec qui il évolue.

Voilà le vrai réalisme. Son œuvre titanique a la valeur d'un document scientifique. C'est un roman essentiellement sociologique. Balzac ne s'est pas peint, ne s'est pas mis dans la peau d'un personnage. L'observation est objective. Il a voulu décrire la société au milieu de laquelle il vivait; telle qu'elle était : il n'évoque pas les morts, il raconte les vivants. De là, son œuvre dans laquelle il montre les « espèces sociales ». Ce ne sont pas les « familles d'esprits » dont parle Sainte-Beuve. L'influence sociale, la réaction du milieu intervient et Taine qui connaissait à fond la *Comédie humaine* indiquera plus tard la nécessité d'étudier des « espèces littéraires » et des « espèces sociales » puis soutiendra la théorie de la race, du milieu et du moment.

Balzac met en évidence une série de types : tels les viveurs ; les gens de lettres, les financiers, les hommes de loi, et enfin les médecins.

Il les fait partir de très bas — à notre époque, nous avons encore des origines fort modestes — et s'élever par la continuité de l'effort jusqu'aux sommets. Tels Desplein, Horace Bianchon, Minoret. Presque tous sont des mécréants, athées et matérialistes. Mais Balzac ne les laisse pas mourir dans l'impénitence finale et il les convertit *in extremis*.

Ainsi que l'a montré, l'an dernier, un de vos camarades, M. Caujole, Balzac a dans ses ouvrages étudié la médecine et les médecins. Il les a étudiés avec une conscience dans les recherches, une exactitude dans les descriptions, une minutie dans les détails qui font de son œuvre une mine précieuse de documents.

J'insiste ainsi auprès de vous parce que vous ne connaissez pas probablement Balzac. Ma génération l'a lu et relu. Il n'en est pas de même aujourd'hui. La jeunesse a été attirée, — et je ne lui en fais pas un reproche, la forme et le style étant plus attrayants — par Flaubert et Maupassant apportant les impressions de l'homme du Nord, par Alphonse Daudet palpitant de tout l'éclat étincelant des sensations du Midi.

Balzac est d'une lecture plus difficile, mais son observation est vraiment parfaite.

Ceux qui, comme moi, étaient jeunes de 1845 à 1855, peuvent se rappeler l'exactitude de la description des médecins de Balzac. On était frappé de la tenue correcte, du col tout entouré d'une large cravate blanche, des vêtements sombres. Quelques-uns cependant portaient parfois l'habit bleu barbeau avec des boutons dorés. C'était encore des marques d'une grande dignité extérieure, sans le ridicule de la perruque, de la robe, de la canne, de la tabatière et du manchon, comme au temps du grand roi.

Vous avez vu encore les médecins à longs cheveux et à favoris, comme Claude Bernard, puis la grande redingote noire avec chapeau haut. De nos jours, le médecin a des moustaches, le plus souvent un veston et quelquefois même le chapeau mou.

Dans l'œuvre de Balzac, j'ai relevé quarante-neuf médecins. Il décrit le *médecin de province*, avec le docteur Martener, de Provins, le docteur Rouget (dans *Pierrette*, et *Un Ménage de garçon*), le *médecin d'eau* (dans la *Peau de chagrin*). Il insiste particulièrement sur les variétés de *médecins à Paris*. C'est là, en effet, à Paris, en parisien de mœurs, d'esprit, d'inclination, qu'il a passé la plus grande partie de sa vie.

Dans les *Parents pauvres* apparaît le *médecin de quartier*. Il y a intérêt à connaître cette description d'une espèce à peu près aujourd'hui disparue, depuis la création du bureau de bienfaisance, d'assistance à domicile, de syndicats et de sociétés de secours mutuels.

« A Paris, dans chaque quartier, il existe un médecin dont le nom et la demeure ne sont connus que de la classe inférieure, des petits bourgeois, des portiers, et qu'on nomme conséquemment le médecin du quartier. Ce médecin, qui fait les accouchements et qui saigne, est en médecine ce qu'est dans les « *Petites Affiches* » la domestique pour tout faire. Obligé d'être bon pour les pauvres, assez expert à cause de sa longue pratique, il est généralement aimé. »

Tel le docteur Poulain « parvenu, par l'estime de MM. les concierges de son arrondissement, à se faire une petite clientèle qui suffisait à peine à ses besoins. »

Sa mère, âgée de soixante-sept ans, cousait des guêtres et des culottes de peau. Elle faisait le ménage de son fils. Lui-même

« courait tout le Marais à pied comme un chat maigre, et en vingt visites, en obtenait deux à quarante sous ». Son appartement indiquait la misère. « C'était sec, pauvre et froid. *Quel malade pouvait croire à la science d'un médecin qui, sans renommée, se trouvait sans meubles?...* Il ne voyait que des ménages pareils au sien, ceux de petits employés ou de petits fabricants. Ses clients les plus riches étaient les bouchers, les boulangers, les gros détaillants du quartier, gens qui, la plupart, attribuaient leur guérison à la nature pour pouvoir payer les visites du docteur à quarante sous en le voyant venir à pied. *En médecine, le cabriolet est plus nécessaire que le savoir.* »

Balzac trace aussi le tableau des *grands médecins*, de ceux qui sont arrivés très haut.

Ce sont de grands personnages parvenus au faite et aux honneurs de la science. Tels Desplein (*la Messe de l'Athée*), « un des plus illustres, des plus hauts génies de notre temps, un phénomène dans la science, le plus grand chirurgien des temps anciens et modernes ». Horace Bianchon, le grand et célèbre médecin « un des flambeaux de l'école de Paris », est surtout un psychologue; c'est lui qui dit à Eugène de Rastignac pendant l'agonie du père Goriot : « Les médecins qui ont exercé ne voient que la maladie, moi je vois encore le malade »; Minoret, médecin de l'Empereur, membre de l'Institut, etc. C'est à propos de ce dernier, dans *Ursule Mirouet*, qu'il peint si bien la jalousie des médecins, l'*invidia medicorum*. Il écrit : « Il n'y a que les prêtres, les magistrats et les médecins pour haïr ainsi. La robe est toujours terrible. »

Il y a encore sept médecins militaires en retraite ou en activité de service, dont les figures sont originales, et qu'il décrit dans la *Rabouilleuse*, dans l'*Auberge Rouge*.

Enfin, les médecins de campagne sont représentés par les docteurs Roubaud et Benassis. Ce dernier est le héros d'un de ses livres : *Le Médecin de Campagne*. Celui-ci, si différent du médecin du nos jours, qu'il me semble utile de vous montrer ce qu'il pouvait être du temps de Balzac ou dans son imagination.

Pour lui, il n'est pas nécessaire que ce soit un savant. Au milieu des populations agricoles, le médecin, c'est, avant tout, un être moral, un apôtre de la civilisation semant le bon grain

dans l'âme obscure des paysans. Le docteur Benassis raconte comment il comprend sa profession : « Je me vouai religieusement à l'état de chirurgien de campagne, le dernier de tous ceux qu'un homme pense à prendre dans son pays. J'ai voulu devenir l'ami des pauvres sans attendre d'eux la moindre récompense. Oh ! je ne me suis abandonné à aucune illusion, ni sur le caractère des gens de la campagne, ni sur les obstacles que l'on rencontre en essayant d'améliorer les hommes ou les choses. Je n'ai point fait d'idylle sur mes gens, je les ai acceptés pour ce qu'ils sont, de pauvres paysans, ni entièrement bons, ni entièrement méchants, auxquels un travail constant ne permet point de se livrer aux sentiments, mais qui parfois peuvent sentir vivement... Les gens de la campagne meurent tous philosophiquement, ils souffrent, se taisent et se couchent à la manière des animaux. » Ainsi que l'indique de Vigny, dans la *Mort du Loup*.

Le cabinet de travail de ce médecin montre qu'il consultait peu ses livres et d'ailleurs il n'est jamais fait allusion à ses connaissances scientifiques. « Quelques livres gisaient épars sur des planches poudreuses et les rayons chargés de bouteilles étiquetées faisaient songer que la pharmacie y occupait plus de place que la science. »

Le D<sup>r</sup> Benassis a longtemps hésité sur sa vocation. Devait-il se faire curé, médecin de campagne ou juge de paix ? « Ce n'est pas sans raison que l'on assemble proverbialement les trois robes noires, le prêtre, l'homme de loi, le médecin : l'un panse les plaies de l'âme, l'autre celles de la bourse, le dernier, celles du corps ; ils représentent la société dans ses trois principaux termes d'existence : la conscience, le domaine, la santé.

« Je crois que le progrès de la civilisation et le bien-être des masses dépendent de ces trois hommes ; ils sont trois pouvoirs qui font immédiatement sentir au peuple l'action des faits, des intérêts et des principes, les trois grands résultats produits chez une nation par les événements, par les propriétés et par les idées... Ces trois professions, en touchant nécessairement à ces résultats humains, m'ont donc semblé être aujourd'hui les plus grands leviers de la civilisation. »

Dans ces espèces sociales, Balzac ne s'occupe pas des autres médecins fonctionnaires qui existaient alors.

Il y avait en effet des médecins au rapport, des membres de Conseils d'hygiène, de lycées, d'établissements de l'État, etc. Mais les titulaires de ces emplois les avaient par surcroît, donnaient des consultations dans leur cabinet, faisaient de nombreuses visites.

En résumé, il n'y avait pas alors, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, de médecine sociale, comme nous l'entendons.

\*  
\* \*

Étudions maintenant les conditions de la société moderne. A notre époque, et depuis un siècle, l'industrie a pris un accroissement constant. Les usines sont devenues nombreuses. On a même vu se créer des villes, d'immenses cités comme les ateliers Krupp, le Creuzot, Saint-Chamond, Firminy où se consomment de grandes quantités d'énergie. Le mouvement est encore plus marqué en Amérique, et aux États-Unis se trouve une usine qui fabrique mille locomotives par an.

Ces superproductions encombrant les marchés et on comprend la nécessité des syndicats producteurs et l'avènement des trusts.

En vingt-cinq ou cinquante ans, les conditions économiques ont plus changé qu'en des séries de siècles, aux époques des Pharaons, des républiques athénienne et romaine.

Il semble vraiment que plus l'humanité grandit, plus l'existence de l'homme est vive et intense ; c'est l'action et la réaction de l'homme sur le milieu et du milieu sur le cerveau humain.

L'homme moderne qui travaille dans l'usine où les deux tiers de la besogne sont faits par des machines perfectionnées, où l'éclairage est donné par l'électricité, devient un ouvrier familiarisé peu à peu avec des problèmes scientifiques qui ne pourraient surgir dans la cervelle du paysan attaché à la glèbe, cette brute dont parle La Bruyère, du terrassier ou du bûcheron.

Le travail perfectionne l'homme et modifie la race du pays où l'industrie est hautement développée. Certes, le climat, comme l'a montré Montesquieu, a eu une influence non douteuse, mais le grand développement pris par l'Égypte est dû surtout au concours du Nil et à l'application de puissantes machines hydrauliques.

L'activité humaine a besoin d'auxiliaires. Les outils, les tours, les machines mues par l'eau ou par l'air, les roues à palettes et les moulins à vent étaient les sources de force motrice que l'homme employait dans une industrie, presque enfantine dans ses moyens, insignifiante dans les résultats.

Tout va changer avec la machine de Watt et l'entrée des machines à vapeur dans la métallurgie, vers 1788. N'oublions pas que quelques années plus tôt, en 1781, Jouffroy à Lyon, sur la Saône, appliquait la vapeur à la navigation. En 1814, la première locomotive de Stephenson était utilisée.

Donc de 1780 à 1814, la vapeur a transformé le travail de l'homme, amenant avec lui des changements dans les idées, dans les sentiments, dans l'activité.

C'est ce que nous avons vu se produire plus tard sous nos yeux, depuis quarante ans, avec le développement et le transport de l'énergie électrique, les télégraphes, téléphones, tramways. Il est donc bien évident que des progrès intellectuels et moraux, des modificateurs de l'économie d'un peuple peuvent dépendre pour une certaine part des transformations de l'outillage.

Le travail par la machine à vapeur ne sera-t-il pas bientôt délaissé ? On a déjà trouvé mieux. Comme les cheminées qui donnent peu de la chaleur produite, les machines à vapeur gaspillent l'énergie. Ainsi les meilleures machines, les plus perfectionnées au point de vue du rendement, presque idéales, n'utilisent en force qu'un dixième de la quantité d'énergie que contient le combustible employé à produire la vapeur.

Un grand pas serait fait si on pouvait transformer directement l'énergie calorifique du combustible en énergie électrique. Les progrès seraient encore plus sensibles si on se passait du charbon et si on changeait en courant électrique les mouvements de l'atmosphère et des eaux. Voilà l'avenir des chutes d'eau, des cascades, de la *houille blanche*, comme dit M. A. Bergès. M. René Tavernier a calculé que dans les Alpes françaises il y avait ainsi trois millions de chevaux à l'étiage et cinq millions de chevaux en eaux moyennes.

Des experts éclairés comme M. James van Drunen (1), recteur

(1) La philosophie de l'industrie, *Revue de l'Université de Bruxelles*, n° 1, 1901.

de l'Université de Bruxelles, disent que l'avenir réclamera la suppression de tout transport de force et qu'il faudra un jour avoir partout et en quantité inépuisable de l'énergie motrice. Ce réservoir de force sortira de l'étude de la physique moléculaire.

C'est la physico-chimie, appliquée aux actions moléculaires, qui est la mécanique de l'avenir, l'énergie motrice du travail dans ce siècle nouveau.

L'activité humaine éprouvera alors une inconcevable transformation, le capital perdra en grande partie de sa valeur, l'individualisme prévaudra. Les hommes laborieux et persévérants, les originaux et les natures d'élite, les cerveaux supérieurs se montreront et auront le bénéfice de leurs capacités exceptionnelles. Amère dérision : c'est l'inégalité qui s'affirmera de plus en plus !

Il est intéressant de penser que l'avenir de l'humanité, le bonheur humain après tout, s'élabore dans les laboratoires de physique et de chimie. Nos savants modernes n'y cherchent pas comme les alchimistes du moyen âge la transmutation de l'or. Ils étudient la transformation des forces chez les infiniment petits, dans les atomes ou les molécules.

Le cosmos sera de plus en plus l'*alma mater*, le grand producteur. C'est la terre, l'immense et inépuisable réservoir de forces latentes, qui doit fournir en tout lieu et à chacun, à un prix des plus minimes, l'outil de demain, une nouvelle force motrice.

Notre esprit s'habitue déjà à ces forces invisibles et puissantes, mystérieuses et efficaces : le radiomètre de Crookes, le téléphone, les rayons cathodiques, la télégraphie sans fil. Ce qui me frappe d'admiration et m'inspire un recueillement respectueux, ce n'est pas l'existence de ces forces occultes et puissantes, mais c'est que l'homme ait pu les découvrir et les plier à son usage.

De là naîtra un cerveau plus affiné et comme les relations entre les hommes seront de plus en plus étroites et fréquentes, l'homme deviendra meilleur.

Dans la société de la vapeur et de l'électricité, dans les démocraties modernes, il y a deux classes privilégiées, exceptionnelles, j'allais dire deux aristocraties : celle des médecins et celle des ingénieurs. L'ingénieur est chargé de mettre en exploitation notre planète, de surveiller le capital, de l'utiliser et de

l'amortir par une féconde production et à l'aide d'ouvriers salariés qui, eux aussi, comme les machines, dépensent et usent leur corps.

Le médecin contrôle la machine humaine et vérifie ses usures. Il est la garantie du travail qui peut être apporté, mais il est surtout la sauvegarde de l'ouvrier. C'est le médecin qui préviendra la maladie en s'opposant à l'installation défectueuse d'un établissement, à l'emploi de substances nuisibles ou poisons industriels. C'est lui qui fixera la durée du repos pour telle maladie ou qui constatera les blessures, les incapacités passagères, les infirmités absolues ou partielles, que le travail de l'industrie aura occasionnées.

Il y a donc opposition et concours dans le rôle de l'ingénieur et du médecin, les auxiliaires indispensables et les collaborateurs utiles de toute industrie.

En y réfléchissant, et par le fait de ces transformations de la société, notre profession a évolué et n'est plus ce qu'elle était dans l'antiquité, au moyen âge, ou même au siècle dernier quand l'observait si bien l'écrivain de la *Comédie humaine*.

Il y avait alors, comme nous l'avons montré, des espèces et des genres. Je ne vois plus actuellement que deux variétés assez distinctes : le médecin des collectivités et le professionnel, la médecine corporative et la médecine professionnelle.

Autrefois, et jusqu'au siècle dernier, le médecin vivait du malade. Actuellement, il soigne moins, mais il prévient la maladie, règle la situation d'un malade, surveille les intérêts d'un blessé.

Guérisseur d'abord, hygiéniste ensuite, actuellement le médecin est expert, arbitre ou mieux encore *curateur*. La formule ancienne est peu changée après tout : *il guérit quelquefois, il aide souvent, il console toujours*.

Ainsi, peu à peu, les lois de la biologie dans sa partie pratique, c'est-à-dire la connaissance de l'homme sain ou malade, l'art médical enfin, pénètrent et influent sur l'existence des collectivités humaines.

On peut même prévoir le moment où les véritables hommes d'Etat — non ceux que le hasard improvise dans les époques de transition, mais ceux qui, plus tard, dans une société organisée,

s'entraîneront à ces hautes et nobles fonctions, — comprendront qu'il n'est pas possible de diriger ou de conduire des hommes sans des connaissances positives de la nature humaine.

A notre époque, le médecin entre de plus en plus dans la vie publique. Ainsi, pour prendre un exemple près de nous, ce sont des professeurs de notre Faculté qui président en ce moment les deux grandes assemblées du département : le Conseil général du Rhône, le Conseil municipal de Lyon.

Les études biologiques émancipent rapidement et la pratique de notre art aiguise et développe les sentiments, la bonté, l'altruisme. Nous voyons de près la souffrance, la maladie, la mort. Nous sommes les confidents non seulement des « avariés », et des éclopés de toute espèce mais aussi des inquiets, des agités, des désespérés. A l'hôpital, au régiment, à l'atelier, partout où nous appelle le devoir, nous devenons un protecteur. Le pauvre, l'abandonné sentent qu'ils peuvent se confier à nous puisque nous sommes souvent seuls à les consoler.

Nous observons l'humanité sous toutes ses faces. Nul ne sait comme nous l'homme mauvais ou bon, généreux ou égoïste, intelligent ou stupide. Nous l'avons vu génial ou sublime, et nous n'ignorons pas ce que peut en faire la maladie, l'alcoolisme, la misère et la débauche.

C'est à cause de tout cela, de notre instruction et des sentiments qu'elle a fait éclore ou développés que nous nous sentons dans l'obligation de déclarer le mal, de chercher le remède, de faire tout ce qui dépend de nous, en prenant même la direction des efforts. Ainsi, le médecin trouve place dans les affaires publiques. Ses sentiments d'abnégation lui permettent de concourir à l'amélioration de l'hygiène sociale, son courage civique le montre luttant sans crainte du danger.

Le médecin paie de sa personne : il donne son intelligence, son activité, son cœur à la chose publique. Je ne crois pas qu'il existe une profession qui ait plus contribué au progrès matériel et moral de l'humanité que la profession médicale. A mon âge, là où les circonstances m'ont placé, j'ai vu beaucoup d'hommes et de toutes professions, de toutes classes, je puis dire que je n'en ai pas vu plus à la hauteur de leurs fonctions, plus dignes de la confiance que la société attend de leur concours. Cette

façon de faire, de penser et de se dévouer réalise d'ailleurs la pensée si bien formulée par Descartes : « La médecine et l'hygiène sont le principal moyen de rendre les hommes communément vertueux. L'esprit dépend si fort du tempérament et de la disposition des organes du corps que, s'il est possible de trouver quelque moyen qui rende communément les hommes plus sages et plus habiles qu'ils n'ont été jusqu'ici, je crois que c'est dans la médecine qu'on doit le chercher. »

A notre époque, avons-nous dit, il y a deux variétés de médecine : la *médecine corporative* et la *médecine professionnelle*. Laissez-moi rapidement vous montrer ce qui est compris sous l'une et l'autre étiquette. Vous comprendrez mieux l'importance et les relations de ces questions entre elles et vous saisirez alors ce qui entre dans le cadre d'un Cours de médecine sociale. Chacune de ces questions devant entraîner des renseignements législatifs et administratifs, des considérations scientifiques, des règles de conduite précises, exiger des développements et des détails qui ne peuvent trouver place dans un exposé général.

Dans la médecine corporative on peut distinguer trois points spéciaux.

1° *Le côté social*. — Le médecin intervient dans la défense et la protection de l'enfant. Notre ami le professeur Pinard a tracé les règles de la *puériculture*, c'est-à-dire avant la procréation, de la procréation à la naissance, après la naissance. On doit insister sur ce point que dans les villes industrielles, de 15 à 20 p. 100 des enfants meurent avant la naissance et 10 p. 100 sont faibles et débiles. De là, l'étude sur les femmes enceintes de l'influence du surmenage, de la misère, de la maladie, de l'abandon des filles-mères. Il faut aussi dire ce que sont ces officines d'avortement bien connues dans les villes ou dans les cantons industriels, annoncées dans les journaux en termes assez clairs pour attirer l'attention des intéressées.

A la conférence de Berlin, Jules Simon déposa cette proposition : les femmes accouchées ne peuvent travailler que quatre semaines après l'accouchement. La plupart des nations d'Europe ont pris des mesures en conséquence. La France n'a encore rien

fait. Il y a eu, au Parlement, le projet Dulac, celui de M. Strauss, mais ils n'ont pas encore abouti et il est temps de demander pour la femme enceinte six semaines de repos avant l'accouchement et deux mois de repos après celui-ci. On doit traiter la fille-mère comme la femme mariée et se rappeler que la Convention adopta une proposition de Maigret disant que dans chaque district il y aurait un asile où la fille-mère pourrait entrer à un moment quelconque de sa grossesse.

Pour l'enfant qui vient de naître, puisqu'il a moins de chances de vivre une semaine qu'un individu de quatre-vingt-dix ans, un an qu'un octogénaire, il faut des précautions excessives et une sollicitude très grande de la part des administrations. MM. Balestre et Giletta ont montré que plus d'un tiers des décès des enfants est évitable. Pinard a proposé ainsi les termes du problème : ne pas séparer l'enfant de la mère et de la famille.

Il y a toute une législation concernant le premier âge de l'enfant. D'abord la *loi Roussel* du 23 décembre 1874 qui mérite de porter le nom d'un homme ayant montré ce que peuvent faire le cœur et la science mis au service de l'action publique. Il y a les *enfants assistés* que le médecin doit examiner : enfants trouvés, abandonnés, secourus temporairement et conservés par leur mère.

Puis les enfants soit dans les *écoles* (loi de 1882 sur l'instruction primaire pour les enfants au-dessous de douze ans), soit *employés dans l'industrie* (loi du 19 mai 1874 : pas avant douze ans — douze heures par jour — travail de nuit après seize ans pour les garçons, après vingt et un ans pour les filles), employés dans les *professions ambulantes* (âgés de moins de seize ans, loi du 7 décembre 1876).

Lisez — car vous devez les ignorer — les articles 371 à 387 du Code civil sur la *puissance paternelle* et vous serez effrayé de voir, comme un fossile de la civilisation romaine et de la puissance du *pater familias*, le père ayant le droit de faire mettre en prison pendant un mois son fils, un enfant âgé de moins de seize ans. J'ai vu des gamins de douze ans, de treize ans ainsi enfermés, victimes souvent de la mauvaise conduite de leurs parents, pleurant d'abord, puis se pliant à ce régime, mais

sortant avec de mauvaises habitudes, un esprit de révolte, la haine au cœur, tout préparés à entrer en lutte contre la société. On a établi une loi de sursis, on propose une loi de pardon, c'est bien, mais qu'on abolisse d'abord des mesures qui, comme des couveuses du mal, font germer les graines de criminels.

Je n'oublierai pas cependant que la loi du 24 juillet 1889 protège les *enfants maltraités ou moralement abandonnés* et proclame la déchéance paternelle des parents indignes.

Voilà pour le début de la vie dans notre société actuelle et vous entrevoyez que la plupart des problèmes soulevés n'ont une solution qu'avec le concours des médecins. Il serait facile de faire voir qu'il en est ainsi à propos de tous les âges, et si j'insiste sur ce point, c'est pour vous donner une idée de l'importance sociale de notre profession, du dévouement qu'elle exige, des connaissances que vous devez acquérir pour être à la hauteur des différentes missions qui vous seront confiées.

Signalons les plus importantes de ces interventions médicales. D'abord pour ce qui touche à l'enseignement, école ou lycée, *les méthodes pédagogiques*. Nous connaissons l'état physique et mental de l'enfant ou de l'adolescent, le développement de ses organes des sens, les maladies de la nutrition, celles du système nerveux en préparation, les conditions de la croissance en rapport avec le développement de certaines glandes. De là, l'attention qu'il faut porter à la puberté, à son installation, aux cas de précocité sexuelle, à ceux d'infantilisme et de féminisme, aux types retardés.

Il n'y a pas *l'enfant* mais des enfants et l'instruction ne peut être uniforme et profitable qu'à la condition de s'appliquer à des enfants à peu près uniformément constitués. Voltaire disait de Candide: « Il n'était malheureux que lorsqu'il pensait », et il ajoute: « Il en est ainsi pour la plupart des hommes. »

Or, d'après les méthodes pédagogiques, on s'occupe de l'esprit et on oublie qu'il y a aussi une dignité corporelle. De là, ces deux inconvénients: la stagnation pour le corps et la mobilité pour l'esprit. Machiavel, dans *le Prince*, distingue trois degrés de capacité: 1° ceux qui comprennent avec leurs facultés; 2° ceux qui ont besoin qu'on leur explique; 3° ceux qui ne comprennent pas du tout. Pour nous médecins, voici la

formule: il faut créer, chez l'enfant, des habitudes soit par suggestion, soit par des actes fréquents, afin de provoquer des impulsions réflexes qui contrebalancent les impulsions héréditaires fâcheuses ou bien encore, il faut fortifier les impulsions héréditaires qui sont bonnes.

Mais je m'aperçois que si je développais aussi longuement tout le côté social de la médecine corporative, il ne me resterait pas assez de temps pour vous signaler les points principaux qui méritent au moins d'être indiqués à votre attention.

Je veux parler de *l'apprenti*, de *l'atelier*, de *l'usine* et de l'intervention du médecin dans toutes les questions afférentes à la vie professionnelle de l'ouvrier. Il y aurait lieu aussi de dire le rôle des *Conseils d'Hygiène*, ce que doivent être, d'après nous, la *maison*, les *garnis* et les mesures à prendre contre les *logements insalubres*.

Enfin il faudra indiquer la maladie et les risques professionnels d'après la *loi du 9 avril 1898* et le projet de la Chambre des députés du *3 juin 1901*. La loi sur les accidents du travail est une bonne loi de protection sociale. Ce n'est pas là du socialisme d'État, comme on l'a dit, mais l'État prenant, comme il le doit, des mesures pour protéger et garantir le travailleur industriel.

Il y a des points défectueux dans cette loi: il faut la pratiquer pour connaître ses défauts et aussi pour s'apercevoir en même temps du bien qu'elle apporte. Les médecins y jouent un rôle considérable. On peut même dire, sans exagération, que cette loi ne vaudra que par la façon dont les médecins la mettront en pratique. C'est de leur intervention, de l'interprétation exacte d'un accident et de ses conséquences que dépendront en grande partie l'avenir des invalides du travail et la situation de ces victimes de l'industrialisme moderne.

La loi du 9 avril 1898 n'est qu'un premier pas en avant; tant qu'il n'y aura pas un risque professionnel visant les maladies aussi bien que les accidents, l'ouvrier ne sera pas suffisamment protégé, les classes laborieuses auront le droit de se plaindre et les médecins uniront leur voix à celle de ces malheureux pour se faire entendre des pouvoirs publics.

Nous venons de donner de longs développements au côté social de la médecine corporative, il nous reste à envisager le côté légal et administratif puis le côté altruiste (corporation et mutualité). Sur ces points nous serons bref et ne donnerons que les grandes lignes du programme. Vous allez juger par cette simple énumération qu'il n'y a pas de profession dont les pouvoirs publics sollicitent davantage le concours pour la vitalité et le bien-être des collectivités humaines.

2<sup>o</sup>. *Le côté légal et administratif.* — Il y a d'abord la *Loi sur l'exercice de la médecine du 30 novembre 1892*, les articles des Codes qui visent la *responsabilité médicale* (art. 1382, 1383 du Code civil et 319, 320 du Code pénal), le *secret médical* (art. 378 du C. P.), les *honoraires et la prescription* (art. 2104, 2104, 2105, 2272 à 2275 du C. C.), les *donations, les dispositions en faveur d'un médecin* (art. 900, 911 du C. C.), puis les articles de loi qui fixent les conditions de l'expertise médico-légale : ainsi, l'*autorité requérante* (Code d'inst. crim., art. 41 à 50 et art. 268 et 269, art. 81 du C. C.), le *refus du mandat* (art. 14 et 23 de la loi du 30 novembre 1892 et C. I. C. art. 80) et les expertises en général, telles que le *certificat* (art. 85 et 86 du C. C., art. 156, 160 du C. P.), le *rapport, les expertises en matière civile* (art. 302 à 323 du C. de proc. civ.), les *honoraires du médecin requis par la justice* (décret du 18 juin 1811), les *conditions dans lesquelles est conféré le titre d'expert médecin devant les Tribunaux* (décret du 2 novembre 1893). En résumé la société a imposé beaucoup de devoirs et a en même temps donné peu de droits. Heureusement que le bon sens populaire, par la faveur qu'il nous témoigne, contraste sur ce point avec les décisions des parlements. Qu'importe, après tout ! Mettez en pratique cette belle maxime de Kant : « Tu dois, donc tu peux. »

Dans tous les actes de votre existence médico-judiciaire ayez toujours présente à l'esprit la légende qui se trouvait sur le sceau du Collège de médecine de Lyon érigé sous le règne d'Henri III,

le 19 juin 1576 : *Et Vigil et Prudens*. Ajoutez la belle devise de Sainte-Beuve, un évadé de notre profession : *Le vrai, le vrai seul*

L'État ne fait pas seulement appel au concours des médecins pour l'administration de la justice ; il les emploie encore et d'une façon permanente au *service de santé des armées de terre et de mer*. Ces médecins ont le rôle d'experts auprès des autorités militaires. Ce sont eux qui donnent leur avis sur l'exemption ou l'admission des hommes appelés à faire leur service militaire, sur les engagés volontaires, sur l'admission à la réforme des militaires devenus impropres au service, des officiers mis en non-activité pour infirmité temporaire, et lorsque la maladie ou l'infirmité est définitive et a été contractée dans un service commandé fournissent les certificats qui permettent à ces soldats, sous-officiers ou officiers d'avoir ou des gratifications renouvelables ou une pension de retraite, toutes décisions, on le conçoit, qui engagent le Trésor public.

L'État, les administrations départementales ou municipales, les grandes compagnies industrielles ont encore besoin de médecins pour le fonctionnement de leurs services. Il y a aussi pour l'État des médecins employés dans les *services sanitaires*, les *asiles d'aliénés* et les *prisons*, dans les *manufactures, usines, chantiers et ateliers*. Les administrations départementales désignent des *médecins assermentés* pour les visites et contre-visites des fonctionnaires malades, demandant un congé, en instance de retraite : elles nomment les *membres du Conseil d'Hygiène*, les *inspecteurs des pharmacies*, les *médecins des épidémies*, ceux qui sont chargés de l'*inspection des enfants assistés*, du *service de la vaccination*, les *médecins des hospices, asiles et dépôts de mendicité*. Il y a même dans certains départements des *médecins cantonaux*, des *médecins chargés de l'assistance des pauvres*, des *médecins de colonisation*.

Les municipalités et communes ont besoin de médecins pour leurs employés ou agents (*bureaux, police, octroi*), pour les *écoles*, le *service des mœurs*, les *hôpitaux*, et les *hospices* ; il y a même dans quelques villes des *médecins de l'état civil* et des *médecins chargés de la direction et du fonctionnement du bureau municipal d'hygiène*.

Il y a des *médecins au service des grandes Compagnies* :

chemins de fer, navigation (paquebots et transports), mines, usines (Creusot, Rive-de-Gier, Saint-Étienne, etc.), et dans des établissements industriels moins importants que les précédents : usines diverses, ateliers et chantiers.

\*  
\*\*

3° *Le côté altruiste.* — Voilà pour les applications sociales, les applications légales et administratives de la profession médicale : leur énumération seule, bien qu'incomplète, montre qu'elles sont nombreuses et variées. Nous allons voir que dans ce siècle de mutualité et de solidarité sociales, les médecins apportent un concours et une intervention qui prouvent plus d'altruisme que d'esprit de lucre. Ils aident ainsi au fonctionnement des différentes associations de charité et de prévoyance, des bureaux de bienfaisance, des sociétés de secours mutuels, des syndicats.

Les mutualités sont des œuvres utiles puisqu'elles ont distribué près de cinq millions de retraites en 1898. Elles montrent ce que font la liberté et l'initiative individuelles et indiquent, il nous semble, qu'aidées, elles pourraient facilement résoudre le problème nécessaire et inéluctable des retraites ouvrières. Tout récemment, le 27 octobre dernier, un homme d'État a indiqué comment il faut comprendre cette prévoyance sociale : « On ne fonde aucune institution durable si elle ne répond pas à une de ces vocations primordiales, et pour parler plus simplement, à un de ces instincts humains qui sont aussi anciens que l'homme lui-même, plus obscur au début, très rudimentaire, presque latent mais certain, indestructible et destiné à grandir et à croître de jour en jour. Je crois que l'homme est né prévoyant. Cette proposition ne pourra pas être taxée de téméraire ; n'enseigne-t-on pas que tous les êtres animés obéissent avant tout à l'instinct de la conservation ? Or, la prévoyance, c'est l'instinct de la conservation chez l'être doué de raison.... Garder pour le lendemain, c'est le premier mot de la prévoyance, c'est la prévoyance des hommes des premiers temps. Et puis à mesure que la civilisation s'est faite, à mesure que les hommes se rapprochant les uns des autres, les rapports se sont multipliés, à mesure que la

valeur des choses a été représentée par un signe tangible, facilement conservable, susceptible de grossir par l'économie, ils ne se sont pas contentés de prévoir le lendemain, ils ont prévu un avenir plus lointain ; et quand, à côté de ce sentiment de la prévoyance, s'éveilla peu à peu un autre sentiment plus noble encore, quand se fit jour un autre instinct de la nature, quand on a compris la solidarité, alors on a voulu épargner non seulement pour soi, mais pour les autres.

« C'est de l'épargne réciproque qu'est née la mutualité... Le défaut de prévoyance tient encore à deux causes. La première, c'est, à mon sens, un défaut de culture morale suffisante. La seconde, c'est, il faut bien le dire et le reconnaître, la dureté pour certains du combat pour la vie, qui certes n'anéantit point l'instinct de la prévoyance, mais qui supprime le pouvoir d'épargner. »

Voilà de vraies et fortes paroles que je vous prie de méditer au moment où vous allez entrer dans la vie professionnelle. Ne vivez pas isolés, solidarisez-vous avec vos confrères : c'est votre intérêt et celui de votre profession. Ne croyez pas surtout que ce ne sont là que des formules oratoires. Ces idées ont une base sérieuse et vraiment scientifique. Permettez-moi de vous citer une phrase du professeur au Muséum, Edmond Périer (1) : « Aussi bien dans le domaine moral que dans le domaine matériel, la science montre l'extrême localisation des brusques révolutions, des cataclysmes instantanés, des créations subites, et leur impuissance à changer la majestueuse lenteur de l'évolution des choses ; à ceux qui voudraient se réclamer trop vite de la lutte pour la vie et de la sélection naturelle pour justifier leurs entreprises personnelles et leur individualisme outrancier, elle montre le néant des individualités isolées en présence des associations ; elle montre l'association, mère de tous les progrès dans le monde de la vie, créant des organismes d'autant plus puissants que la division du travail entre les éléments qui la composent est mieux adaptée aux besoins de la vie dans les conditions où ils sont placés, la répartition des produits plus

(1) Le Bilan de la Science, préface du nouveau Dictionnaire des Sciences et de leurs applications (citation in *Revue*, n° 22, 1901).

équitable entre les éléments associés, le sacrifice que chacun fait au bien de tous d'une partie de sa liberté plus allègrement consenti, la durée de l'organisme dépendant d'ailleurs de la faculté que conservent les éléments de se modifier sans cesse, ce qui permet une adaptation de plus en plus parfaite au milieu quand celui-ci demeure fixe, une transformation graduelle quand il vient à changer. »

Si j'insiste ainsi sur ces principes fondamentaux, véritable assise scientifique et par suite indiscutable, c'est pour créer des convictions et vous donner une règle de conduite au lendemain du doctorat. Il faut faire partie d'un *syndicat de médecins*.

Les syndicats médicaux ne furent pas admis comme entrant dans l'esprit de la loi du 21 mars 1884, par le tribunal de Domfront, la Cour de Caen, la Cour de cassation (1885). Il a fallu attendre la loi sur l'exercice de la médecine du 30 novembre 1892.

Il y a des associations de médecins ou des syndicats dans presque tous les départements. Vous devez adhérer à ces agrégations qui peuvent opérer la défense de la communauté des intérêts. La dépense est d'ailleurs insignifiante. Le nombre des adhérents à un syndicat constitue sa force et assure le succès de ses entreprises.

Seul, un syndicat, véritable personne morale, peut élever la voix au nom des intérêts d'un médecin, du corps médical, ester en justice. Il faut donc le fortifier par les adhésions de tous les membres de la ville ou du département. Le faire grandir et prospérer n'est pas contribuer à augmenter la renommée de tel ou tel médecin de bonne volonté dont le nom est mis en avant, c'est au contraire augmenter et défendre les intérêts de la profession.

Je pourrais vous donner d'aussi bonnes raisons à propos des *assurances*. Il y en a de nombreuses variétés. Les plus importantes pour les médecins sont celles qui sollicitent leur concours pour fonctionner, c'est-à-dire qui ont besoin d'un rapport médical comme base d'une police d'assurance, telles les assurances sur la vie, contre la maladie, contre les accidents. Sans rapport médical, pas de contrat. La valeur de l'un détermine la validité de l'autre, à tel effet que la solidité d'une compagnie peut se

mesurer à la compétence des médecins, à leur attention scrupuleuse à répondre aux questions d'un rapport précis et méticuleux.

Dès que vous le pourrez, assurez-vous sur la vie. Outre le bénéfice d'une dépense d'autant moins élevée que l'assurance est contractée plus jeune, vous mettrez annuellement de côté une somme dont le cumul constituera un capital pour les vôtres si vous disparaîsez prématurément ou pour vous, au couchant de la vie, constituera la base d'une pension de retraite. Je répète encore la formule : savoir, c'est prévoir.

\*  
\*\*

Il ne me reste plus en terminant qu'à dire quelques mots de la *médecine professionnelle*.

Il n'y a plus que deux espèces de médecins, chacune d'elles présentant quelques variétés : le *médecin de ville*, le *médecin de campagne*.

A la ville, il y a encore par quartiers des médecins qui font des *visites* et vont voir les malades à domicile. D'autres médecins reçoivent dans leur cabinet et donnent des *consultations*. Signalons parmi ceux-ci les *spécialistes* : maladies de poitrine, de l'estomac, de l'utérus, des organes génito-urinaires, de l'œil, de l'oreille, etc., etc., les médecins des stations thermales et ceux des sanatoriums. Quelques-uns de ces spécialistes acquièrent une situation scientifique ou matérielle très enviée. Beaucoup végètent et parfois se laissent aller à un mercantilisme dégradant. On s'est inquiété avec raison de l'encombrement de notre profession, de la « crise médicale ». Il n'est pas certain qu'il y ait trop de médecins, il y en a surtout plus qu'il ne convient dans quelques centres et — voilà le point essentiel — les goûts dispendieux et les appétits sont hors de proportion avec les recettes d'un médecin débutant. Il est incontestable aussi que la plupart des médecins ont des encaisses supérieures à celles de leurs devanciers, mais la vie matérielle est plus chère et la vanité ou le besoin de paraître sont plus développés. Rappelez-vous le mot de Franklin : *Ce qui coûte le plus, c'est les yeux des autres*.

De tout cela résulte pour le jeune médecin débutant la préoccupation d'avoir un *fixe*, de pouvoir compter sur une recette certaine avec laquelle il peut faire face aux dépenses indispensables : nourriture, logement, patente.

C'est encore ce *fixe* qui éloigne le médecin de la campagne, ou lui fait rechercher les agglomérations rurales auprès desquelles sont des usines, des ateliers, et accepter des sociétés de bienfaisance et de secours mutuels, grâce auxquelles une somme minime, sans doute, mais certaine peut être inscrite d'avance au budget des recettes. Le praticien à la campagne représente le médecin d'autrefois. Il fait tout ce qui se présente : opérations d'urgence, médecine, accouchements. A cheval, en voiture ou sur un vélodrome, bientôt dans un automobile, il court de côté et d'autre, se fatigue, affronte les intempéries en toutes saisons et souvent, trop souvent même, accepte du paysan inviteur un réconfort dont l'abus ne tarde pas, hélas ! à se faire sentir. Voilà un danger et c'est mon devoir de vous le signaler.

Le médecin doit garder toutes ses forces pour l'exercice d'une profession dont la portée sociale, vous devez en être convaincus après ce qui a été dit, est de plus en plus grande. Le champ de la pathologie s'étend et nos observations ne se limitent plus à des maladies vulgaires, à des endémies locales mais on peut dire que l'étiologie devient planétaire. Les facilités et la fréquence des communications entre nations ou même d'un hémisphère à l'autre apportent des germes morbides jusque-là cantonnés en certains territoires. Quand j'étais agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, j'ai connu un maître érudit, le professeur Anglada, auteur d'un livre ayant pour titre : *Maladies éteintes et maladies nouvelles*. Ces mouvements de la pathologie sont exacts.

Il y a eu autrefois des *maladies d'origine alimentaire* qui comme les famines ont disparu ou à peu près. La découverte de l'Amérique et la vulgarisation des étoffes de coton, du linge de corps, l'usage du savon et les soins de propreté ont modifié la peau et rendu presque inconnues les maladies du tégument.

De nos jours les *maladies parasitaires* occupent une place de plus en plus grande dans la pathologie et les efforts de la médecine expérimentale, de la bactériologie se portent de ce côté. Ces

maladies, comme les parasites qui les occasionnent, ont probablement toujours existé, mais leur importation dans nos climats est récente, au moins pour quelques-unes d'entre elles. Nous pouvons, sans crainte de nous tromper, prédire l'invasion de parasites encore inconnus.

Ce qu'il y a vraiment de nouveau comme plaies sociales, ce sont les *intoxications* par l'alcool, l'éther, la morphine, la cocaïne, etc. Le mal est grand. Il faut tout faire pour le limiter, il peut devenir un désastre.

De là, ces effets funestes qui, avec l'agitation créée par les exigences de la vie moderne, déterminent des troubles trophiques et des maladies du système nerveux central. Il y a de plus en plus des maladies de l'intelligence, de l'activité, des sentiments, d'où l'augmentation du nombre des *cas de folie*, de *suicide*, de *crime*. A notre époque, il y a plus de dépression que d'excitation, le découragement et le pessimisme ont remplacé l'exaltation ou les croyances fortes ; la fraude et la ruse se montrent plus que la violence. C'est que les classes supérieures n'ont ni l'énergie, ni les convictions d'autrefois : ces qualités se trouvent dans le prolétariat qui aspire à prendre une place de plus en plus grande. C'est son émancipation et son développement qui ont surtout influé sur les transformations de notre profession.

Il était nécessaire de faire cette revue générale pour montrer à travers les siècles ces changements successifs. Actuellement le médecin est à peine guérisseur, le plus souvent hygiéniste. Il se montre surtout comme curateur. Voilà sa vraie fonction dans une société démocratique, dans ce milieu social où le peuple ouvrier et qui travaille, le *géant aux mains noires* comme l'a dénommé Balzac, intervient de plus en plus dans les destinées humaines. Le prolétariat cultive la terre, manufacture la plupart des choses indispensables à la vie moderne : il provoque les idées nouvelles, crée un droit nouveau, celui de toutes gens, c'est-à-dire le droit de l'humanité.

Félicitez-vous, Messieurs, d'avoir embrassé une profession qui vous permettra de collaborer à de si nobles efforts.

A. LACASSAGNE.

---

**LYON**  
IMPRIMERIE A. STORCK & C<sup>e</sup>  
8, Rue de la Méditerranée.

---

BIBLIOTHÈQUE DE CRIMINOLOGIE

Publiée sous la direction du D<sup>r</sup> A. LACASSAGNE

(FORMAT GRAND IN-8°)

- G. TARDE, *de l'Institut, Professeur au Collège de France*. — La philosophie pénale, 4<sup>e</sup> édition, revue et augmentée . . . 7 fr. 50
- G. TARDE. — Etudes pénales et sociales, 2<sup>e</sup> édition . . . 6 fr. »
- Essais et mélanges sociologiques . . . 6 fr. »
- A. LACASSAGNE. — L'affaire Gouffé, 2<sup>e</sup> édition augmentée. 3 fr. 50
- L'assassinat du Président Carnot . . . 3 fr. 50
- Vacher l'éventreur et les crimes sadiques, autographes et dessins. . . . . 6 fr. »
- E. RÉGIS. — Les régicides dans l'histoire et dans le présent, avec 20 gravures . . . . . 3 fr. 50
- RAUX. — Nos jeunes détenus. Étude sur l'enfance coupable. 5 fr. »
- LAURENT. — Les habitués des prisons, nombr. illustr. 10 fr. »
- SCIPIO SIGHELE. — Le crime à deux . . . . . 5 fr. »
- MAC DONALD (du Bureau d'éducation de Washington). — Le criminel-type dans quelques formes graves de la criminalité. 3<sup>e</sup> édit., 300 pages, illustr. . . . 5 fr. »
- C. LOMBROSO. — Les palimpsestes des prisons, illustr. 6 fr. »
- D<sup>r</sup> CORRE et AUBRY. — Documents de criminologie rétrospective . . . . . 9 fr. »
- DEBIERRE. — Le crâne des criminels, 137 fig. . . . 9 fr. »
- A. RAFFALOVICH. — Uranisme et unisexualité, cart. perc. 8 fr. »
- HENRY COUTAGNE. — Précis de médecine légale. 10 fr. »
- R. DE RYCKÈRE. — L'affaire Joniaux. . . . . 3 fr. 50
- La femme en prison et devant la mort . . . 6 fr. »
- L'alcoolisme féminin. . . . . 3 fr. 50
- S. VENTURI. — Corrélations psycho-sexuelles . . . 6 fr. »
- J.-J. MATIGNON, *Attaché à la légation de France à Pékin*. — Superstition, crime et misère en Chine, nombr. figures, 3<sup>e</sup> édition . . . . . 6 fr. »
- D<sup>r</sup> CH. PERRIER, *médecin des prisons*. — Les criminels. Étude concernant 859 condamnés. 70 pl. hors texte. . . 7 fr. 50
- GUMPOWICZ. — Aperçus sociologiques, tr. de L. Didier. 5 fr. »
- R. LASCHI. — Le crime financier dans la sociologie criminelle, l'histoire et le droit, préf. du P. Morselli. 5 fr. »